

### Introduction

Les présentes conditions cadres seront continuellement adaptées et révisées sur la base de la version en vigueur de l'ordonnance COVID-19 et des mesures correspondantes du Conseil fédéral. Il est essentiel que les concepts de protection dans le domaine du sport soient formulés de manière crédible et cohérente et que les étapes de déconfinement soient coordonnées aux prescriptions du Conseil fédéral concernant l'assouplissement général des mesures. C'est la condition sine qua non pour que le monde du sport et la population y adhèrent. Une coordination entre les exploitants et les utilisateurs des installations sportives est également essentielle.

### Résumé des principes généraux

Respect des règles d'hygiène de l'office fédéral de la santé publique (OFSP) :

- Distanciation sociale : 1,5 mètres de distance minimum entre les personnes ;
- Fréquentation des installations en fonction des règles de distance;
- Traçage des contacts : établir des listes de présence pour permettre le traçage des personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées (Contact Tracing) ;
- Les personnes présentant des symptômes de maladie doivent tenir compte des prescriptions spécifiques de l'OFSP.

### Responsabilité

La Fondation des Evaux exige de se conformer aux mesures prescrites par l'OFSP. La responsabilité de la mise en œuvre cohérente incombe aux utilisateurs des installations sportives. La Fondation des Evaux décline toute responsabilité en cas d'infection éventuelle.

La Fondation des Evaux compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous.

### Personne mandatée COVID-19

Chaque Centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les clients.

La personne mandatée COVID-19 pour le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux est M. Philippe GAY, Directeur [p.gay@evaux.ch](mailto:p.gay@evaux.ch) 022 879 85 85.

### Installations et courts de tennis

- Les vestiaires et les douches sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- Les toilettes extérieures seront ouvertes (côté Café des Evaux) et nettoyées 4 fois par jour.

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant **14 jours**. Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (plus de 15 minutes) ou de manière répétée à une distance de moins de 1,5 mètres d'une personne sans mesure de protection. Pour simplifier le traçage des personnes, une liste de présence est établie par la Fondation.

Enregistrement des joueurs et traçage des éventuelles chaînes d'infection :

- **Par la réservation en ligne et leurs signatures au guichet de la réception, les joueurs acceptent les mesures de protection définies par le Centre intercommunal des Evaux et s'engagent à les respecter;**
- Les réservations des courts doivent se faire uniquement via le système de réservation en ligne sur le site <https://www.evaux.ch/court-reservations/22>;
- Aucune réservation sur place ne sera effectuée. En cas de besoin, contacter l'administration ou l'intendant au 022 879 85 85 ;

- Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par la réservation à l'avance des courts via le site. **La personne effectuant la réservation en ligne doit indiquer ses coordonnées personnelles et se présenter à la réception du Centre pour remplir et signer le document de traçabilité;**
- En cas d'annulation, veuillez appeler le 022 879 85 85 au moins 1 heure avant l'heure prévue ;

### Hygiène et nettoyage

- Toutes les règles d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées ;
- Les joueurs doivent se laver et désinfecter régulièrement les mains ;
- Il faut continuer de renoncer à la traditionnelle poignée de main ;
- Les portes et portails restent ouverts lorsque c'est possible pour réduire les contacts au maximum ;
- Les déchets sont emmenés et jetés dans les poubelles et containers prévus à cet effet ;
- L'entretien des courts de tennis est exclusivement assuré par la Fondation des Evaux.

Ce plan de protection a été établi par la Fondation des Evaux.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les usagers des courts de tennis. Il est également disponible sur le site [www.evaux.ch](http://www.evaux.ch).

Personne mandatée COVID-19 : Philippe GAY

Lieu, date Onex, le 2 juillet 2020



Signature